



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quai de Leava à Futuna

Question écrite n° 4046

Texte de la question

M. Mikaele Seo interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer, sur le projet de quai maritime à Léava sur Futuna. L'île de Futuna n'est approvisionnée que par liaisons maritimes, les bateaux accostant et étant déchargés sur ce quai. Le territoire est entièrement dépendant de ces liaisons, tant pour ce qui est des besoins alimentaires, que pour l'ensemble de la consommation des ménages, ou encore des travaux d'ordre privé ou publics. Le quai de Léava est vital pour Futuna. Ce quai est vétuste et dangereux. Ses capacités sont restreintes, le poids des containers limité, ce qui provoque une perte de volume et donc un surcoût conséquent (20 %). C'est pourquoi il a été décidé la construction d'un quai en dur financé par le Fonds européen de développement. Ce projet aurait déjà dû aboutir mais ne cesse être retardé, pour des raisons multiples et diverses. M. le député demande à M. le ministre de lui préciser l'état d'avancement de ce projet, d'un point de vue technique et budgétaire. Il souhaite que lui soit indiqué quand les habitants de Futuna pourront enfin bénéficier d'une infrastructure au niveau de leurs besoins ; il le remercie pour ces informations particulièrement attendues par la population.

Texte de la réponse

Le quai de Leava, qui est la seule infrastructure portuaire de l'île de Futuna, constitue un enjeu stratégique pour l'approvisionnement de l'île de Futuna et le développement du territoire. Le chantier de rénovation du quai de Leava, qui a été confié à la société Eiffage, est financé par le 10ème fonds européen de développement à hauteur de 15,3 millions d'euros. L'exécution du marché a, depuis 2019, connu des aléas avec pour conséquence de retarder les travaux qui ont peu avancé jusqu'à présent, alors que la livraison du nouveau quai était prévue en avril 2021. Les difficultés d'exécution de ce marché ont trait aux contraintes d'approvisionnement en matières premières, en particulier de matériaux d'enrochement de qualité répondant aux contraintes techniques et administratives de l'ouvrage, contexte insuffisamment anticipé. Des négociations amiables ont été entamées depuis juillet 2021 afin d'aboutir à une solution technique validée par les financeurs et trouver une issue favorable à la réalisation du quai. Le ministre délégué chargé des outre-mer a fortement sensibilisé la Commission européenne chargée des partenariats internationaux, lors de son déplacement à Bruxelles les 16 et 17 novembre 2022. Une fois la solution technique stabilisée, les négociations sur les éventuels surcoûts, notamment ceux liés à la crise sanitaire, pourront reprendre afin de permettre au plus vite la finalisation de ce chantier indispensable au développement du Territoire de Wallis et Futuna. Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour accompagner la réalisation du quai.

Données clés

Auteur : [M. Mikaele Seo](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4046

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6180

Réponse publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1500